



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 MARS 2014 à 17h30

~~~~~  
**SOMMAIRE**  
~~~~~

1. ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. p 6
2. CULTURE ET PATRIMOINE - Réserves mutualisées pour les musées – Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre. p 6
3. CULTURE ET PATRIMOINE - Convention-cadre de partenariat avec l'association UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain pour les années 2014 à 2016. p 6
4. CULTURE ET PATRIMOINE - Exposition temporaire «Bayonne 1814 – L'ombre de l'Empereur» - Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et l'Association Bayonne 1814. p 7
5. CULTURE ET PATRIMOINE - Commémorations 1814 – Apposition d'une plaque commémorative franco-britannique sur le mur extérieur de l'église Saint-Etienne. p 7
6. CULTURE ET PATRIMOINE - Exposition de Christiane Giraud « En résonance » – Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition du Carré. p 7
7. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Adhésions à l'ADDNB (association pour le développement des documents numériques en bibliothèques) et au CFIBD (comité français international bibliothèques et documentation). p 7
8. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Récolement décennal des collections - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine. p 8
9. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Concours de l'Académie Maurice Ravel – « Prix du musée Bonnat-Helleu ». p 8

10. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau d'Émile Betsellère (1846-1880) au musée du Louvre-Lens. p 8
11. DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport d'évaluation intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 de la Ville de Bayonne. p 8
12. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Petite Enfance – Crèche Pirouette – Conventions d'objectifs et de moyens et de mise à disposition des locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2014 à 2016. p 13
- 13.- EDUCATION ET VIE SOCIALE - Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2014-2015. p 13
14. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention avec le Syndicat mixte du conservatoire Maurice Ravel relative à la participation financière de la ville au fonctionnement des classes à horaires aménagés. p 13
15. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Jeunesse – Convention de partenariat avec la Région Aquitaine pour l'opération Sac Ados 2014. p 14
16. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Demandes de subvention dans le cadre de l'inventaire et du récolement des collections. p 14
17. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Requalification de la section amont de l'avenue Capitaine Resplandy – Avenant à la convention financière avec l'Agglomération Côte Basque-Adour. p 14
18. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public par l'association sportive et culturelle Breueur. p 15
- 19 - FINANCES - Exercice 2014 – Subventions exceptionnelles aux associations. p 15
20. FINANCES - Remises gracieuses de créances. p 16
21. FINANCES - Admission en non-valeur concernant la taxe locale d'équipement. p 16
22. FINANCES - Conférence nationale du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales - Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition de la Maison des associations. p 16
23. FONCIER - Plaine d'Ansot – Régularisation foncière par l'acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour de parcelles bâties (muséum d'histoire naturelle et ferme Uhalidia) et non bâties (chemin d'accès à la plaine). p 17
24. FONCIER - Acquisition à Monsieur Philippe Izard et Madame Anne Pagnol d'une partie de parcelle sise allée de Huire. p 17

25. FONCIER - Acquisition à la société Bouygues Immobilier de parcelles sises chemin de Hargous. p 17
26. FONCIER - Acquisition à la société Kaufman et Broad de parcelles sises allée Docteur Robert Lafon. p 18
27. FONCIER - Procédure de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public routier communal de l'emprise foncière de l'impasse Tambourindeguy – Ouverture de l'enquête publique. p 18
28. FONCIER - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association Club Boulistes Bayonnais d'un terrain sis chemin de Hamboum. p 19
29. FONCIER - Site de Bellecave – Avenant n° 1 à la convention de portage signée entre la Ville de Bayonne et l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. p 19
30. PATRIMOINE IMMOBILIER - Arènes – Mise en place de deux escaliers provisoires - Autorisation d'urbanisme. p 19
31. PATRIMOINE IMMOBILIER - Marché de prestations anti-intrusion de certains locaux de la Ville et du CCAS – Années 2014 à 2018 – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne. p 20
32. PATRIMOINE IMMOBILIER - Mise en conformité de l'école élémentaire Jean Moulin – Autorisation d'urbanisme. p 21
33. PATRIMOINE IMMOBILIER - Travaux de rénovation de la conciergerie de l'hôtel de ville – Prise en charge du relogement temporaire du concierge. p 21
- 34 – REGIE DES EAUX – Téléréleve des compteurs – Participation à l'étude d'assistance normalisation des solutions techniques. p 21
- 35 - REGIE GIE DES EAUX - Interconnexions - Signature de l'avenant n° 2 à la convention de fourniture et de vente en gros d'eau potable avec le Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun). p 21
36. REGIE DES EAUX - Règlement des dépenses d'eau dues par la sous-préfecture de Bayonne – Convention tripartite de prélèvement. p 23
37. RENOVATION URBAINE - Aménagement des espaces publics de la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne sur le site de la Porcelaine – Actualisation du plan de financement. p 23
38. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs. p 23

39. RESSOURCES HUMAINES - Dispositions régissant le contrat de travail à durée déterminée du médecin intervenant dans les crèches municipales. p 24
40. RESSOURCES HUMAINES - Attribution de gratifications de stage à Mesdames Holyanna Garcia, Aurélie Pagès, Armelle Pissavy, Kellia Cluzaud, Tanaïs Quéméneur et Monsieur Mikel Hegoburu. p 24
41. TEMPORADA 2014 - Signature des marchés de fournitures de taureaux. p 24
42. URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Attribution aux propriétaires de subventions pour travaux et à la société Domofrance d'une subvention pour la restauration de l'immeuble sis 20 quai Galuperie. p 25
43. COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEM - Rapport du représentant de la Ville au conseil d'administration de la SEM SOCOMIX pour l'exercice 2012/2013. p 26



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 MARS 2014 à 17h30

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoipé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.



M. le Maire : Il y a, je crois, un pouvoir : c'est Mme Loupien-Suares à Mme Thicoipé. Pour le reste je crois que nous sommes au complet et que M. Ugalde a signalé son arrivée dans quelques minutes.

Nous allons passer maintenant à l'adoption des procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 12 décembre et du 30 janvier. Dans ces procès-verbaux, est-ce qu'il y a des choses qui ne vous conviendraient pas et qui mériteraient débat ? Apparemment il n'y en a pas.

Approuvés à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

CULTURE ET PATRIMOINE

2. Réserves mutualisées pour les musées – Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre.

M. Etchegaray : Lors de sa séance du 20 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé le lancement d'un concours de concepteurs concernant le projet de construction d'un bâtiment neuf à usage de réserves mutualisées pour les trois musées de la Ville. A la suite de la procédure, l'équipe W-Architectures, auteure du projet classé en première position par le jury, a été désignée lauréate. Des négociations ont été engagées avec cette équipe et ont abouti aux décisions décrites en note de synthèse, portant notamment sur la fixation de l'enveloppe financière affectée aux travaux à hauteur de 4 340 000 € HT et du forfait provisoire de rémunération à 707 600 € HT et une livraison prévue au début de l'année 2017. Il est demandé au conseil municipal d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe W-Architectures, d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Ce sont les réserves mutualisées dont on parle et qu'il va falloir réaliser avant de toucher au musée Bonnat-Helleu pour le réhabiliter et l'agrandir. Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération concernant les réserves mutualisées ?

*M. Lacassagne ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.*

3. Convention-cadre de partenariat avec l'association UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain pour les années 2014 à 2016.

Mme Demont : Afin de favoriser le développement des « Rencontres UPPA danse » organisées chaque année en avril notamment dans des locaux municipaux (théâtre et salle Lauga), les partenaires concernés ont souhaité formaliser leur collaboration par une convention-cadre qui fixe, pour une période triennale (2014 à 2016), les relations entre les parties impliquées. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes cette convention-cadre de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'association UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

Adopté à l'unanimité.

4. Exposition temporaire « Bayonne 1814 – L'ombre de l'Empereur » - Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et l'association Bayonne 1814.

Mme Demont : L'année 2014 marque le 200^e anniversaire d'un épisode important de l'histoire de Bayonne se situant au cœur des guerres napoléoniennes : le siège de la ville en 1814. La commune est partie prenante des commémorations en accompagnant le programme conçu par l'association Bayonne 1814 qui organise notamment une exposition temporaire au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne du 11 avril au 29 juin 2014 sous l'intitulé « Bayonne 1814 – L'ombre de l'Empereur ». Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention tripartite relative à ce partenariat et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

5. Commémorations 1814 – Apposition d'une plaque commémorative franco-britannique sur le mur extérieur de l'église Saint-Etienne.

M. Pommiez : Parmi les cérémonies qui seront organisées au cours du mois d'avril prochain, l'association Bayonne 1814 et son partenaire britannique l'association Peninsular War 200 proposent l'apposition d'une plaque mémorielle franco-britannique, dédiée à rendre hommage aux soldats anglais morts au combat sur le sol français. La commission extra-municipale Patrimoine et Toponymie et le clergé ayant donné un avis favorable à cette proposition, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de l'apposition, sur le mur extérieur de l'église Saint-Etienne, de cette plaque commémorative franco-britannique du siège de Bayonne en 1814.

M le Maire : Le clergé a donné son autorisation. Donc rien ne s'oppose à l'apposition de cette plaque commémorative.

Adopté à l'unanimité.

6. Exposition de Christiane Giraud « En résonance » – Convention de mise à disposition de l'espace d'exposition du Carré.

Mme Demont : A l'occasion de cette exposition présentée du 16 mai au 20 juin 2014 au Carré, la Ville propose une mise à disposition gratuite de l'espace, sa surveillance et la prise en charge des supports signalétiques. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer avec Mme Giraud.

Adopté à l'unanimité.

7. Médiathèque – Adhésions à l'ADDNB (association pour le développement des documents numériques en bibliothèques) et au CFIBD (comité français international bibliothèques et documentation).

Mme Durruty : Compte tenu de l'intérêt pour la médiathèque de bénéficier des travaux décrits en note de synthèse de ces deux organismes, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville à l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques (cotisation annuelle : 40 €) et au Comité français international bibliothèques et

documentation (cotisation annuelle : 90 €).

M. le Maire : C'est bien, vous ne nous coûtez pas trop cher.

Adopté à l'unanimité.

8. Musée Bonnat-Helleu - Récolement décennal des collections – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine.

M. Etchegaray : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Drac Aquitaine une subvention au taux le plus élevé possible, afin de contribuer au recrutement d'agents contractuels et à l'acquisition de matériels complémentaires dans le cadre des opérations de récolement décennal des collections du musée Bonnat-Helleu.

Adopté à l'unanimité.

9. Musée Bonnat-Helleu – Concours de l'Académie Maurice Ravel – « Prix du musée Bonnat-Helleu ».

M. Etchegaray : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du nom du « Prix musée Bonnat » en « Prix du musée Bonnat-Helleu » et d'autoriser M. le Maire à attribuer ce prix aux futurs lauréats sans contrepartie obligatoire pendant la durée de fermeture du musée.

Adopté à l'unanimité.

10. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau d'Émile Betsellère au musée du Louvre-Lens.

M. Lacassagne : Dans le cadre de l'exposition « Les Désastres de la guerre » organisée de mai à octobre 2014, le musée du Louvre-Lens a sollicité le musée Bonnat-Helleu pour le prêt du tableau peint par Emile Betsellère, intitulé « L'Oublié ». Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt, dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

11. Rapport d'évaluation intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 de la Ville de Bayonne.

Mme Bisauta : Le plan d'action de l'Agenda 21 de Bayonne, adopté le 09 mai 2011 par le conseil municipal et labellisé en février 2012 par le ministère, est établi pour trois ans et comporte 56 actions. Il doit faire l'objet d'une évaluation intermédiaire portant sur sa mise en œuvre, afin de rendre compte des avancées aux élus municipaux. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'évaluation intermédiaire établi en décembre 2013 et annexé à la note de synthèse, sur la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 de la Ville. Il est précisé que l'année 2014 sera consacrée à un travail approfondi visant à évaluer les effets

de la stratégie mise en place par l'Agenda 21 sur le territoire, ce qui permettra d'envisager la définition d'un second plan d'action 2015-2018.

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, mes chers collègues, le label est bien sûr une chose par rapport à des intentions de projet. Mais l'important est dans le réel, la reconnaissance par les Bayonnais eux-mêmes que ce plan d'action de l'Agenda 21 est efficace, ce qui implique leur participation massifiée active. Il est essentiel aussi que chaque délégation d'adjoint intègre bien cet Agenda 21.

Concernant les 7 axes stratégiques, moi je voudrais souligner quelques exemples. Tout d'abord, outre le poids du partenariat bien sûr qui empêche certaines actions ou les retarde, je voudrais souligner les limites de l'objectif dit « réduisons vite nos déchets, ça déborde » au niveau des particuliers. Tout d'abord, parce qu'il y a incompatibilité avec le maintien de la TEOM (la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) au lieu de passer à la redevance déchets embarqués, ce que nous n'avons pas accompli pendant ce mandat. Les déchets ménagers représentent environ 300 kg/habitant/an. Si on enlève la matière organique et qu'elle est valorisée, il reste 200 kg et avec une pesée embarquée et un bon tri, on en reste à 70 kg. Ce qui est nettement moins que ce que nous faisons actuellement à Bayonne. Une taxe incitative, une redevance incitative comme je l'avais demandé en cours de mandat, permettrait dans un prochain mandat, effectivement, une véritable réduction et un véritable tri des déchets pour aller vers les ambitions de l'Agenda 21.

Il y a aussi incompatibilité avec le choix du tri mécano-biologique : on ne va pas revenir sur tout le débat que nous avons fait pendant 6 ans mais ce choix est encore une fois, à mon avis, malheureux. Nous sommes engagés là dedans et ça sera difficilement compatible avec vos ambitions de l'Agenda 21 parce que ce choix de TMB ne favorise ni la réduction, puisqu'il faut alimenter cette usine, ni le tri pour un compost de qualité.

Deuxième remarque. Je voudrais souligner les limites de l'objectif dit « favoriser l'implication des citoyens dans la vie municipale ». Vous constatez en note de synthèse ceci : « la démarche n'est qu'à mi-chemin, en particulier pour le volet participatif », en page 17 : « ouvrir à un plus grand nombre de Bayonnais l'Agenda 21, les Bayonnais usagers et acteurs n'ont pas été associés à l'évaluation ». Vous constatez ce que j'ai dit dans la présentation de votre méthode, dès la mise en place, quand vous nous avez présenté cet Agenda 21 et sa méthodologie : il s'agit d'un entonnoir participatif qui ne fera pas que les Bayonnais seront impliqués. Voilà ce que j'avais expliqué. Ce constat de participation limitée que vous faites et de non-participation populaire à l'évaluation est en opposition totale avec la définition d'un bon Agenda 21, ce que vous reconnaissez vous-même. La démarche, et c'était prévisible, compte tenu des formes adaptées au départ a entraîné, au mieux de l'information, ce que vous soulignez, au pire la méconnaissance des avancées qui sont pourtant réelles car de nombreuses actions ont pu être menées, et ça c'est positif. Mais cette démarche n'a certainement pas permis de faire vivre les fondements de la charte, c'est-à-dire une participation citoyenne.

Je voudrais souligner aussi la limite des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Ceci représente le meilleur exemple de l'Agenda 21, non intégré suffisamment au projet de la ville, sous la responsabilité d'un adjoint, M. Millet-Barbé. C'est un dysfonctionnement qui se lit dans le fait que la commission handicap ne s'est pas réunie depuis plus d'un an, environ 14 mois je crois.

C'est quand même l'organe essentiel, cette commission handicap, pour communiquer avec un Agenda 21 intégré au projet global de la ville, soit l'axe 7, la ville de Bayonne se mobilise en interne et le portage par les élus. Pour le handicap, je considère que c'est un échec sérieux de ce point de vue-là.

Remarque suivante concernant les actions sur l'eau. Il y a une progression possible effectivement sur le petit cycle de l'eau. Cela implique la nécessité d'engager le travail plus avant sur la récupération et l'utilisation d'eau pluviale, ce qui devrait être possible dans la seconde phase de l'Agenda 21. Ça nécessite aussi de travailler en voirie et là, c'est encore tout le processus mairie, projet global, qui est entraîné sur la conservation de la moindre parcelle verte, sur la végétalisation, récupérant les eaux de pluie, plutôt que de les laisser aller en eaux usées. On connaît bien le problème à Bayonne.

Ce sont quelques exemples pris parmi les objectifs et les réalisations, qui par ailleurs sont nombreuses bien entendu.

Alors ce que je voudrais dire en conclusion, c'est que l'équipe en charge pour le prochain mandat doit relever, devra relever, un véritable défi démocratique à Bayonne. Cette équipe qui prendra en charge la mairie doit présenter une alternative de participation citoyenne effective et je vous rappelle que les propos tenus par les uns et les autres lors du dernier conseil municipal sur l'absence de consultation pour l'aménagement du port de Bayonne ne va pas dans le bon sens. Le temps sera venu avec la nouvelle équipe de reconsidérer la question : concertation, démocratie participative, cela sera le défi.

M. le Maire : Je vous remercie. Mme Bisauta, vous me paraissez suffisamment compétente pour répondre aux observations de Mme Pibouleau-Blain.

Mme Bisauta : Je vais essayer M. le Maire.

La première chose, c'est que je vois dans cette salle des personnes qui ont été corédactrices de la charte de la participation bayonnaise. Donc, je me permets de les saluer pour leur investissement pendant trois ans, une charte qui a été écrite par les Bayonnais, sans intervention des élus. Alors « on n'a pas su faire », « on ne sait pas faire », « on n'est pas bon », et bien on va revenir pour la deuxième année, on va essayer de redoubler ; mais je voudrais leur dire à eux, qui ont mené des dizaines et des dizaines de réunions de concertation dans Bayonne, des assemblées de secteur, et des assemblées thématiques que, en tout cas, nous la majorité, on les remercie de leur implication. Cela n'a pas été toujours facile et la réponse des habitants n'a peut être pas toujours été, elle non plus, à la hauteur de leurs espérances. Mais ce travail militant, ils l'ont fait et ils l'ont bien fait et je commence par leur dire merci.

La deuxième chose, la ville a été engagée et retenue parmi les vingt villes en France qui ont participé au Grenelle des ondes sur le volet de la concertation, je vous donnerai le rapport du ministère. Nous avons commencé notre mission sous un gouvernement et nous l'avons fini sous un autre, donc on peut dire que de gauche comme de droite, le travail exceptionnel de la ville de Bayonne en matière de concertation a été salué et ce rapport a été transmis au premier ministre. Alors Mme Pibouleau-Blain, je vous donnerai quelques avis sur notre façon de mettre en œuvre la participation qui ne correspond pas tout à fait à votre analyse mais je peux le comprendre.

Après il ne faut pas faire de confusion. Il me semble que vous en faites une, constante. L'Agenda 21 c'est un outil, c'est une méthode de travail au service d'une politique de développement durable. Alors je vous donne acte qu'on n'a pas tout fait, sinon on prendrait la retraite et on n'en a pas l'intention. Il reste des choses à faire, mais si vous avez bien lu le rapport, l'immense majorité des actions est soit terminée, soit en cours d'achèvement.

Il y en a un certain nombre auquel on a renoncé, et on explique pourquoi, et j'ai tenu quand même, par correction envers l'ensemble du conseil municipal, à vous présenter cette évaluation d'étape à laquelle nous n'étions absolument pas tenus. Nous ne sommes même pas tenus au rapport que nous présentons avant les orientations budgétaires, puisque notre ville ne fait pas 50 000 habitants et M. le Maire a souhaité que nous fassions quand même ce rapport parce qu'il est une façon de rendre compte de l'évolution, pas à pas, des actions engagées dans l'Agenda 21.

Vous nous parlez des déchets et des limites. Il n'y a pas de déchets et de limites ; vous avez sur ce point une analyse que nous ne partageons pas. Nous avons fait des choix avec lesquels vous n'êtes pas d'accord, ce qui est tout à fait understandable, mais notre Agenda 21 colle à la politique que nous avons initiée. On ne peut pas trouver dans cet outil des choses avec lesquelles on n'est pas d'accord parce qu'autrement là je crois qu'on aurait de sérieux problèmes schizophréniques.

Deuxième remarque, vous nous avez parlé de l'eau. Je n'ai pas bien compris ce qu'était votre réflexion sur l'eau, mais c'est la même chose : ce qui est indiqué comme actions correspond aux choix politiques de cette majorité.

Donc l'Agenda 21 n'est qu'un outil. Je crois qu'il y a une confusion sur ce qu'est l'Agenda 21, c'est dommage en fin de mandat, c'est un outil qui sert à mettre en œuvre une politique de développement durable. On peut faire du développement durable (Mme Pibouleau je vais jusqu'au bout de l'explication), on peut faire du développement durable sans Agenda 21 et on peut faire des politiques qui ne sont pas durables avec un Agenda 21. Ce n'est pas conseillé mais quand on regarde un peu autour de nous, on s'aperçoit qu'il y a des gens qui sont assez forts dans cet exercice.

M. le Maire : Merci Mme Bisaut, vous vouliez intervenir M. Millet-Barbé ?

M. Millet-Barbé : Oui M. le Maire, mes chers collègues, ma chère collègue, vous avez déploré que la commission dont j'ai la charge, l'une des commissions dont j'ai la charge ne s'était pas réunie depuis un an, celle du handicap. Je ne vais pas vous faire là la liste de tout ce qui a été fait depuis 95, notamment la mise au point de la charte « La ville sans handicap » qui est à porter au bénéfice, je dirai en tous cas au crédit, de cette majorité, et Dieu sait si elle a fonctionné. Simplement, depuis un an on fait quoi ? On fait le constat, comme toutes les villes de France et de Navarre, que quand nos services ont fait un bilan complet des sommes nécessaires à la mise en conformité en termes d'accessibilité de villes et notamment de la nôtre, et bien ce sont 20 millions d'euros, vous le savez puisque vous participiez à ces réunions, ce sont 20 millions d'euros qu'il est nécessaire de pouvoir débloquer d'ici fin 2015. Alors réunir une commission depuis un an, pour lui dire ce que nous avons constaté depuis plusieurs mois, à savoir que nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de mettre cette ville totalement en conformité du point de vue de l'accessibilité ...

M. le Maire : Personne ne les a.

M. Millet-Barbé : ... absolument, vous avez raison M. le Maire, personne ne les a. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose de leurrer les gens dans ce type de dynamique où l'on se contente de parler de tout un tas de sujets, en éludant l'essentiel, c'est-à-dire l'incapacité qui est la nôtre de mettre en conformité cette ville au plan de l'accessibilité.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, M. le Maire, en ce moment même, je parle sous contrôle du député qui est ici, l'Assemblée Nationale est en train justement de revoir les termes de cette loi en repoussant l'échéance puisqu'il est maintenant question de 2020, voire plus loin. Pourquoi ? Parce que tous les maires de France et de Navarre ont fait observer que ces sommes étaient extrêmement importantes et que donc on ne pouvait pas les débloquer de cette manière.

Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu, pendant un an, réunir cette commission parce que nous attendons que l'Assemblée Nationale délibère et vote un texte, un nouveau texte nous donnant davantage de marges de manœuvre.

Mme Pibouleau-Blain : M. Millet-Barbé, j'en suis bien d'accord, ça coûte très cher, mais un budget, ce sont des choix et c'est de la politique, c'est tout ce que moi je peux dire. Donc on fait des choix dans un budget, on peut faire les choix de faire plus pour le handicap, moins pour autre chose. Tout ça, ce sont des choix et vous l'avez bien dit, c'est une ligne politique, on peut le regretter.

Quant à Mme Bisauta, il n'y a pas de confusion, Mme Bisauta, je n'en fais pas plus que vous n'en faites. J'ai dit simplement et j'ai repris les termes de votre évaluation : « l'évaluation et bien c'est regrettable, elle n'a pas été faite avec les Bayonnais ». Ben oui, mais c'est quand même la base de l'Agenda 21, la participation des Bayonnais, des représentants de Bayonnais ! Ils ont tout le mérite, effectivement, vous pouvez les féliciter, ils ont vraiment du mérite mais les Bayonnais eux-mêmes sont ceux qui doivent évaluer l'Agenda 2. Donc, on est bien d'accord, donc il n'y a pas plus de confusion. Je note simplement Mme Bisauta que la méthode, et je l'avais dit quand vous l'aviez présentée, ne permet pas la participation d'un grand nombre de Bayonnais et vous le notez vous-même dans votre bilan. Donc je pense qu'on est d'accord.

M. le Maire : Ce n'est pas évident, mais enfin on va le croire. Moi j'ai relevé que vous vouliez une taxe d'incitation. Il n'y en a pas assez de taxes, et c'est le moment d'en proposer à nos concitoyens ! On voit que vous n'êtes pas candidate aux élections !

Mme Pibouleau-Blain : Une redevance...

M. le Maire : Une redevance ou une taxe madame, c'est la même chose. De toute façon c'est une charge de plus pour nos concitoyens et ils en ont suffisamment comme cela.

Deuxièmement vous nous parlez des eaux de pluie et des eaux usées. D'abord vous devriez savoir qu'il ne pleut jamais ici, et donc deuxièmement quand j'entends ou quand je lis qu'il faut transformer ce que nous avons à Bayonne, nous avons du séparatif à Anglet, parce que c'est une commune qui est récente, qui est jeune, et ici nous n'avons pas de séparatif et quand je lis qu'il faut faire du séparatif à Bayonne, c'est techniquement impossible. Alors on peut le raconter, on peut écrire tout ce qu'on veut, y compris n'importe quoi, je vous dis que c'est impossible techniquement.

Alors de ce côté-là, je pense quand même qu'on a fait un certain nombre de progrès par rapport à ces questions-là, que ce soit pour les eaux usées en termes d'assainissement, que ça soit sur l'hydraulique en matière de pluvial par rapport à un certain nombre d'intempéries que

nous avons eues où nous avons vu les éléments déborder sur les quais de la Nive ou sur les quais de l'Adour, mais de ce côté-là aussi, nous n'avons pas eu les inondations que nous avons connues sur un certain quartier, il y a quelques années.

On peut toujours se mettre sur la chaise du juge arbitre comme à Roland Garros et dire là c'est bien, là c'est mal, là c'est bien joué, ah non elle est dehors... ça c'est un poste qui est assez facile, celui du juge arbitre. Mais ceux qui jouent, c'est un petit peu plus difficile.

Voilà nous allons passer au vote. Il n'y a pas de vote.

Pas de vote.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

12. Petite Enfance – Crèche Pirouette – Conventions d'objectifs et de moyens et de mise à disposition des locaux avec la Caisse d'allocations familiales pour les années 2014 à 2016.

Mme Dumas : En accord avec la Caisse d'allocations familiales, il convient de procéder au renouvellement de ces deux conventions nécessaires au fonctionnement de la crèche Pirouette, dans des conditions identiques pour 2014 à 2016. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ces conventions d'une part d'objectifs et de moyens et d'autre part de mise à disposition de locaux et d'autoriser M. le Maire à les signer.

M. le Maire : Bien, c'est un renouvellement de conventions avec la CAF pour la gestion de la crèche Pirouette.

Adopté à l'unanimité.

13. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2014-2015.

Mme Dumas : Après deux années de mise en œuvre, des ajustements au dispositif tels que présentés en note de synthèse sont à envisager, pour tenir compte de l'évolution de la diversité des situations rencontrées et afin de préserver l'équilibre des groupes scolaires et la mixité sociale. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

14. Convention avec le syndicat mixte du conservatoire Maurice Ravel, relative à la participation financière de la Ville au fonctionnement des classes à horaires aménagés.

Mme Castel : En séance du 22 octobre 2013, le conseil municipal a validé la convention qui décrivait pour l'année passée les modalités de participation de la Ville au dispositif CHA géré par le Conservatoire au profit des deux écoles publiques bayonnaises concernées (musique à Ohana, théâtre à Malégarie).

Dans la continuité, il est aujourd'hui proposé une nouvelle convention détaillant le financement de ces classes à compter de l'année scolaire 2013/2014 (année budgétaire 2014). Il est

demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à la signer avec le syndicat mixte du conservatoire Maurice Ravel.

M. le Maire : Je vous remercie. C'est une décision qui a été prise récemment pour soulager les finances du conservatoire qui en ont bien besoin et donc ces classes à horaires aménagés, c'est la ville qui les finance dorénavant, ce qui soulage d'autant le conservatoire Maurice Ravel. Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité.

15. Jeunesse – Convention de partenariat avec la région Aquitaine pour l'opération Sac Ados 2014.

M. Gastambide : Au titre de sa politique jeunesse, la Ville de Bayonne souhaite favoriser l'autonomie des jeunes. La région Aquitaine, dans le cadre de sa politique « Temps libres solidaires en Aquitaine », a retenu la Ville de Bayonne pour l'attribution de dix packs relatifs à l'opération « Sac Ados » en 2013, présentée en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

16. Muséum d'histoire naturelle – Demandes de subvention dans le cadre de l'inventaire et du récolement des collections.

Mme Gibaud-Gentili : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Drac Aquitaine et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche les subventions aux taux les plus élevés possibles, afin de contribuer au recrutement d'un agent contractuel et à l'acquisition de matériel photographique dans le cadre des opérations de récolement décennal des collections du muséum d'histoire naturelle.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

17. Requalification de la section amont de l'avenue Capitaine Resplandy – Avenant à la convention financière avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. Labayle : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière portant la participation financière de l'Agglomération dans cette opération de 335 000 € à 387 000 € et d'autoriser M. le Maire à le signer et à remercier par la même occasion le président de ladite Communauté d'agglomération.

M. le Maire : Merci. Mais de quoi s'agit-il en fait ? Il y avait un plan pluriannuel d'investissement de la Communauté d'agglomération sur ce mandat de 7 millions d'euros affectés à un certain nombre d'opérations. Et en faisant les comptes, nous trouvons qu'il y avait encore 50 000 € qui ne nous avaient pas été encore versés.

Il était encore temps, donc nous ajoutons 50 000 € à ces 335 000 € qui étaient déjà prévus pour le financement d'une partie de la requalification du dernier segment de l'avenue Capitaine

Resplandy, donc autour maintenant de l'autoroute et du pont autoroutier. Voilà tout cela sera fini pour l'été. Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité.

18. Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public par l'association sportive et culturelle Breuer.

Mme Boé : L'association sportive et culturelle Breuer (ASCB) organise la Fête du quartier Breuer sous chapiteau sur l'esplanade nord, samedi 15 mars 2014. Au regard de l'objectif de la manifestation visant à créer du lien social sur le quartier, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public à ladite association.

M. le Maire : C'est nouveau, c'est une fête du quartier qui est organisée sur l'esplanade nord de Breuer, bien sûr exonérée de redevance, vous vous en doutez. C'est le 15 mars 2014, c'est-à-dire que ça peut intéresser un certain nombre de candidats. Par hasard !

M. Millet-Barbé : M. le Maire, si vous permettez, j'ai été contacté par les organisateurs de cette journée qui déplorent le fait qu'ils ne vont pas pouvoir utiliser les cuisines du Patronage laïque des petits Bayonnais pour pouvoir confectionner les repas, en tout cas le cocktail. C'est un cocktail, sympa, simple, mais il faut encore pouvoir le fabriquer. Donc j'aurais aimé que nos services voient avec le Patronage laïque des petits Bayonnais en quoi il y a une impossibilité d'accéder à ces cuisines. Alors, il est question paraît-il d'hygiène, de sécurité, enfin bref, sans doute, c'est évident puisque c'est un établissement qui est appelé à recevoir du public ; donc c'est logique mais est-ce qu'il y a moyen de voir ça de près, afin d'aider cette association.

M. le Maire : Et bien écoutez, nous allons voir ça avec les services compétents pour qu'ils nous expliquent les raisons de ce refus et voir si c'est véritablement motivé ou pas. Les services derrière ont pris en compte votre question et nous y répondrons dès demain.

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

19. Exercice 2014 - Subventions exceptionnelles aux associations.

M. Jaussaud : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, pour les actions décrites en note de synthèse, d'une subvention d'équipement de 15 000 € à l'association Haiz Egoa et d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association Bayonne 1814

M. le Maire : Oui, et j'ajouterai une subvention que je vous sou mets. Vous savez que pour l'ASB, nous sommes en train de leur construire donc un siège social avec tout ce qu'il faut, les douches, avec un local associatif pour les secrétaires, avec une salle de réception, tout cela au Grand Basque.

Et donc bien entendu j'ai visité ces locaux qui d'ailleurs leur conviennent parfaitement et qui sont je crois très fonctionnels et bien entendu, je voudrais qu'on leur verse une subvention d'équipement. Si c'est pour aller mettre deux chaises d'Emmaüs et une table trouvée par là sur

le bord de la route, ça ne me paraît pas très correct. Et comme ils ont des subventions qui ne sont pas excessives, je pense qu'à titre d'équipement, on pourrait ajouter, pour l'ASB une subvention de 10 000 € pour les aider à équiper correctement ces locaux. Vous le savez tous, le rôle que joue l'ASB sur la rive droite, donc je crois que véritablement quand on les connaît, quand on voit ce qu'ils font, quand on connaît leur dirigeants, ils méritent cet effort.

Est-ce que vous êtes d'accord ? Pas d'observations.

Adopté à l'unanimité.

20. Remises gracieuses de créances.

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et ainsi de leur accorder les remises partielles telles que fixées en note de synthèse, soit un montant total de 4 585,20 €.

Adopté à l'unanimité.

21. Admission en non-valeur concernant la taxe locale d'équipement.

M. Soroste : La trésorerie principale d'Anglet, chargée du recouvrement de cette taxe auprès de la SA Mona Lisa Hôtels et Résidences, effectue la demande de mise en non-valeur suite au jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir suivre la proposition motivée du Comptable et d'émettre un avis favorable pour l'admission en non-valeur de cette créance de 1 475 €.

Adopté à l'unanimité.

22. Conférence nationale du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales - Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition de la Maison des associations.

M. Jausaud : Le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales organise cette année sa Conférence nationale à la Maison des associations, du 12 au 14 juin prochain. Au vu de la nature de cette conférence consacrée à l'administration territoriale et des retombées pour la Ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder audit syndicat l'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation de l'espace Saez qui s'élève, au total, à 2 642 €.

M. le Maire : Les directeurs généraux des services, on ne va pas les fâcher, ils sont là derrière nous et Dieu sait qu'ils sont utiles. Donc exonération de 2 642 € de moins à sortir pour l'organisation de cette conférence nationale.

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

23. Plaine d'Ansot – Régularisation foncière par l'acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour de parcelles bâties : muséum d'histoire naturelle et ferme Uhalidia, et non bâties : chemin d'accès à la plaine.

Mme Gibaud-Gentili : Dans le cadre du projet environnemental d'aménagement de la plaine d'Ansot, l'Agglomération Côte Basque-Adour a acquis la maîtrise foncière de l'espace concerné. Bénéficiant toutefois de la gestion du site par convention, la Ville a financé les investissements nécessaires à l'aménagement du muséum d'histoire naturelle, de la ferme Uhalidia et des chemins d'accès pour le public. Il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation foncière de la propriété des emprises concernées, la communauté d'agglomération ayant donné son accord sur le principe d'une cession gratuite. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de l'acquisition par la Ville à l'Agglomération Côte Basque-Adour, des parcelles bâties et non bâties afférentes, dans les conditions décrites en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

24. Acquisition à Monsieur Philippe Izard et Madame Anne Pagnol d'une partie de parcelle sise allée de Huire.

Mme Darmendrail : M. Izard et Mme Pagnol, propriétaires d'une maison, située près d'un ruisseau bordant l'allée de Huire ont sollicité la Ville en vue d'apporter une solution aux épisodes répétitifs de montée des eaux du ruisseau qui menacent le secteur. La solution retenue consistant en la construction d'un mur sur la parcelle, un accord est intervenu pour l'acquisition à titre gratuit par la commune de la bande de terrain nécessaire. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents concrétisant cette transaction.

M. le Maire : Il s'agit d'une ferme qui est inondée régulièrement et donc ils nous cèdent une partie de terrain pour qu'on puisse édifier un mur qui empêchera l'eau bien sûr de rentrer dans leur propriété. C'est ce que nous avons vu sur place, mais ce mur sera financé par la Communauté d'agglomération puisqu'elle a compétence en matière d'hydraulique. Voilà ce que l'on peut dire. Pas d'observations sur ce rapport ?

*Mme Durruty ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.*

25. Acquisition à la société Bouygues Immobilier de parcelles sises chemin de Hargous.

M. Pommiez : Dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier 26 chemin de Hargous, la Ville a prescrit une cession de terrain afin de réaliser un aménagement de voirie. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents concrétisant cette acquisition à titre gratuit à la société Bouygues Immobilier.

M. le Maire : Si Bouygues commence à donner du terrain gratuitement, je regrette d'arrêter.

Adopté à l'unanimité.

26. Acquisition à la société Kaufman et Broad de parcelles sises allée Docteur Robert Lafon.

Mme Lauqué : L'allée Docteur Robert Lafon constitue une voie ouverte à la circulation publique, ayant vocation à intégrer le domaine public routier communal. Préalablement à cette opération, la Ville doit en devenir propriétaire, la société Kaufman et Broad ayant donné son accord sur le principe d'une cession à titre gratuit. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents concrétisant cette transaction.

M. le Maire : L'allée Docteur Lafon vous savez où c'est ? C'est à Cantegrit. Le docteur Lafon était le psychiatre fondateur de la clinique Cantegrit et aujourd'hui cette voie est utilisée non seulement pour Cantegrit mais surtout pour tous les logements qui sont autour et bientôt pour la clinique qui est en train de s'édifier sur ce foncier. Donc nous avons besoin de récupérer cette voie pour qu'elle entre dans le domaine public, pour l'élargir et la mettre bien entendu en adéquation avec toute la population qui sera là, la clinique également. La population, ça va représenter au Prissé, autour de 600 logements. 600 logements c'est considérable, plus bien entendu les gens qui travaillent à la clinique, plus les visiteurs ; donc c'est un quartier qui était une réserve foncière qui aujourd'hui a fini de devenir un quartier, je dirai important et bien situé à proximité de l'échangeur autoroutier de notre commune.

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité.

27. Procédure de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public routier communal de l'emprise foncière de l'impasse Tambourindéguy - Ouverture de l'enquête publique.

M. le Maire : L'impasse Tambourindéguy. Depuis le temps qu'on en parle, il serait temps quand même de solutionner le problème. Si problème il y a d'ailleurs.

Mme Darmendrail : Par délibération en date du 22 octobre 2013, le conseil municipal a validé le principe d'une acquisition gratuite de l'emprise foncière constitutive de l'impasse Tambourindéguy. La procédure amiable n'ayant pu être concrétisée, il est proposé de mettre en œuvre la procédure de transfert d'office de cette voie dans le domaine public routier communal. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à ouvrir l'enquête correspondante, sur le fondement du projet présenté en note de synthèse, étant entendu que le conseil municipal sera à nouveau saisi aux fins de prononcer la décision de transfert d'office de la voie concernée.

M. le Maire : Ce sera pour les riverains plutôt intéressant puisque l'entretien de cette voie, c'est la Ville qui l'assumera. Sauf qu'elle l'assumait déjà alors que nous n'avions pas la propriété du terrain communal. Donc c'est une mise en conformité avec ce qui existait déjà mais qui n'était pas tout à fait conforme.

Adopté à l'unanimité.

28. Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association Club Boulistes Bayonnais d'un terrain sis chemin de Hamboum.

M. Jaussaud : Oui M. le Maire, je vais avoir le plaisir de m'adresser à vous pour la dernière fois pour vous parler de boules et de boulistes une fois de plus.

En raison de l'opération immobilière menée dans le secteur de l'ancienne piscine des Hauts de Sainte-Croix, la relocalisation de l'association Club Boulistes Bayonnais est proposée sur un terrain sis 10 chemin de Hamboum pouvant accueillir un nouveau local de type modulaire. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public nécessaire, dans les conditions décrites en note de synthèse.

M. le Maire : Merci. Vous avez peut être lu aujourd'hui que je voulais maintenir une activité intellectuelle : donc je vais devenir bouliste, ce qui m'assure des jours heureux.

Adopté à l'unanimité.

29. Site de Bellecave - Avenant n° 1 à la convention de portage signée entre la Ville de Bayonne et l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Pommiez : La Ville et L'EPFL Pays Basque ont signé en 2009 une convention de portage foncier reposant sur l'acquisition de l'ancienne propriété Bellecave. Il convient aujourd'hui de modifier ladite convention pour prendre en compte, d'une part le rachat par la commune d'une partie de la propriété précitée dans le cadre de la création du centre horticole, et d'autre part la modification du règlement intérieur de l'EPFL décrite en note de synthèse et affectant les dispositions financières des conventions de portage. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays Basque, l'avenant n° 1 à la convention visée.

M. le Maire : Pour ceux qui ne savent pas trop où c'est Bellecave, c'est derrière Habas la Plaine. C'est là que nous avons transféré les serres municipales en les modernisant bien entendu, avec un investissement conséquent. Ceux qui n'étaient pas à l'inauguration, s'ils veulent se promener un jour, ils verront les corrales qui ont été également réaménagés, peints, et qui sont quand même plus avenants, on se croirait presque en Andalousie, et également à côté les serres municipales qui sont bien entendu beaucoup plus modernes et qui vont nous permettre de continuer le fleurissement au moindre coût pour nos contribuables.

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

30. Arènes – Mise en place de deux escaliers provisoires - Autorisation d'urbanisme.

M. Escapil-Inchauspé : Pour les saisons 2014 et 2015 aux arènes de Bayonne, le responsable de la commission de sécurité départementale a demandé la mise en place de deux escaliers provisoires, afin de pallier l'insuffisance du nombre d'unités de passage et de dégagements desservant les gradins. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire.

M. le Maire : J'ai fait positionner ce rapport, je reçois en fait le SDIS dans quelques jours.

Moi je ne sais pas où ça va s'arrêter, on court après le risque zéro, c'est le syndrome Furiani. On nous en rajoute, il faut maintenant mettre des escaliers métalliques de part et d'autre des arènes ; il n'y en a que pour 170 000 €, ceci pour deux ans et on nous met en demeure d'ici

deux ans d'avoir complètement modifié la structure des arènes de façon à permettre des évacuations plus rapides. Il y en a déjà, estimé à la louche, probablement autour d'1,5 M€ de travaux. Quand on sait que depuis 6 ans, nous dépensons 300 000 € sur ces arènes, tous les ans, pour les mettre un petit peu plus en conformité, un peu plus de confort, un peu plus de sécurité, moi je me demande où est-ce qu'on va s'arrêter.

Alors moi je veux rencontrer les gens du SDIS : ils font leur métier, mais j'ai l'impression qu'à force d'ouvrir le parapluie, on ouvre des parasols maintenant. Il faut arrêter avec cette espèce de phobie qu'il va se passer Dieu sait quoi. Alors on craint qu'en cas de panique aux arènes, moi j'ai vu que les paniqués, c'étaient les toreros, j'en ai vu paniqués mais j'en n'ai pas vu dans les tribunes qui étaient paniqués. Alors en cas de panique, il faut maintenant dépenser 1,5 M€, plus 200 000 € pour mettre des escaliers métalliques, avec tout l'esthétique bien sûr que cela va comporter. Alors je me demande comment on fait à Hagetmau, à Parentis, à Dax, à Tyrosse, à Mont-de-Marsan, à Nîmes, à Arles. Alors il paraît qu'à Nîmes et à Arles, elles ont été construites il y a plus de 2 000 ans, mais eux ils avaient tout prévu. Avant Furiani ! Il va falloir qu'on m'explique quand même. En attendant, c'est l'argent des contribuables. Et je dis qu'il n'y a pas de raison qu'on ne continue pas comme ça à élever les exigences et finalement à devenir insupportable pour les finances des collectivités notamment.

Alors je vais les rencontrer. Nous avons pris cette délibération pour ne pas se retrouver après avec des arènes fermées. Tiens le 6 août, vous aurez Patrick Bruel. Ecoutez Madame, vous préférez Lavilliers, chacun son public qu'est-ce que vous voulez.... Les goûts et les couleurs !

Sur ce rapport, je vous demande de le voter en cas qu'on soit obligé de le faire, qu'ils ne veuillent rien comprendre.

Adopté à l'unanimité.

31. Marché de prestations anti-intrusion de certains locaux de la Ville et du CCAS – Années 2014 à 2018 – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne.

M. Pommiez : Pour les prestations anti-intrusion de certains locaux (télésurveillance et vidéosurveillance et prestations de maintenance associées), la Ville et son CCAS font appel à des entreprises tierces et décident donc, dans le cadre d'une consultation à lancer pour couvrir les besoins des années 2014 à 2018, de constituer un groupement de commandes dans un souci de bonne gestion et d'efficacité. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le recours à ce dispositif dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS.

*Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.*

32. Mise en conformité de l'école élémentaire Jean Moulin – Autorisation d'urbanisme.

Mme Dumas : Les travaux décrits en note de synthèse doivent être effectués à l'été 2014. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

33. Travaux de rénovation de la conciergerie de l'hôtel de ville – Prise en charge du relogement temporaire du concierge.

Mme Castel : L'agent chargé d'assurer le poste de concierge de l'hôtel de ville bénéficie d'une mise à disposition par nécessité de service, d'un logement sis à l'entresol du bâtiment rue Bernède. Des travaux de rénovation de cet appartement entraînent l'obligation pour la commune de reloger temporairement le concierge et sa famille. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'approuver le remboursement, auprès de M. André Miquau, du loyer correspondant à ce relogement nécessaire, dans les conditions décrites en note de synthèse.

M. le Maire : Je crois que ce logement en avait bien besoin.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

34. Téléréleve des compteurs – Participation à l'étude d'assistance à la normalisation des solutions techniques.

Mme Gibaud-Gentili : Depuis plusieurs années, certaines collectivités organisatrices du service public de distribution d'eau potable ont opté pour des solutions de téléréleve à distance des compteurs d'eau. La Régie des eaux ne s'est pas encore engagée sur le déploiement généralisé de la téléréleve, surtout en raison des incertitudes pesant sur l'interopérabilité des dispositifs et de l'absence de norme contraignante pour les fabricants. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), à laquelle adhère la Ville, proposant d'engager une étude d'assistance et de recherche en la matière, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative au versement de la participation communale, soit 462 €. Il est précisé que la commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable à cette proposition.

Adopté à l'unanimité.

35. Interconnexions - Signature de l'avenant n° 2 à la convention de fourniture et de vente en gros d'eau potable avec le Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun).

Mme Gibaud-Gentili : Depuis 2006, le Smun et la Ville de Bayonne sont liés par une convention définissant les conditions et les modalités de la vente en gros d'eau potable, par le Smun à la commune. Après un premier avenant conclu en 2009, le Smun propose à ses collectivités membres de signer un avenant n° 2 à la convention initiale, permettant de prendre acte des nouvelles composantes du prix du mètre cube d'eau potable produit telles que décrites en note de synthèse et d'actualiser certaines données techniques relatives aux caractéristiques des points de livraison. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant n° 2 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, je prends acte dans cette délibération de la légère baisse de la part syndicale versée au Smun. Bon après tout c'est une bonne nouvelle, même si cette baisse est minime. Je rappelle que nous payons aussi au Smun une production d'eau que nous

n'utilisons pas puisque nous sommes producteurs nous-mêmes avec nos sources, ce qui alourdit déjà la facture de l'utilisateur.

Mais je note aussi dans cette délibération qu'en revoyant les modalités de révision de la rémunération fermière à la Lyonnaise des Eaux, la part du délégataire est actualisée au 1^{er} janvier de chaque année et va être augmentée. Donc je profite de cette délibération et puisque ce sera la dernière sur l'eau, pour rappeler que la DSP, la délégation de service public, en affermage à la Lyonnaise n'est pas une obligation pour les collectivités concernées qui auront à se prononcer avant 2018 sur la reconduction ou la mise en place d'une régie sous une forme adaptée au groupement de communes. J'en appelle donc à la vigilance de l'équipe qui prendra en charge les affaires : la bataille de l'eau vous le savez tous est engagée partout en France pour la conquête publique de la production, de la distribution et de l'assainissement par les collectivités.

J'espère pour Bayonne et pour l'ACBA des mises en place de régies, avec mises en place de contrôles citoyens qui permettront d'éradiquer des coûts liés aux dividendes versés aux actionnaires des majors de l'eau, ce qui permettrait et pour une fois tout le monde aurait raison, effectivement que l'eau paye l'eau, et seulement l'eau.

M. le Maire : Je vous remercie madame, j'en tiendrai compte. Ah non pardon, je ne serai plus là.

Mme Gibaud-Gentili : M. le Maire, je voudrais apporter une précision à Eliane par rapport quand même au Smun, Jean-René tu complèteras si je dis une bêtise, c'est que la part qui est effectivement un peu plus importante pour la Lyonnaise à partir de 2014, c'est dû à la mise en route de la nouvelle usine de production d'eau potable d'Ondres qui fait que... enfin voilà c'est mécanique, ce n'est pas fait encore une fois pour avantager la Lyonnaise.

M. le Maire : Il y a des interconnexions et s'il y a pollution un jour, on sera bien content de pouvoir être approvisionné, y compris par les Landes.

Mme Gibaud-Gentili : Quant à cette convention que nous avons avec le Smun, la ville de Bayonne, cette convention elle existe avec toutes les communes du Smun. Chacune des communes donc a une participation à travers une convention. Effectivement à Bayonne, c'est une convention qui est peut-être un peu plus de solidarité qu'autre chose dans la mesure où nous avons nos propres sources. On n'achète pas beaucoup d'eau au Smun, mais notre engagement c'est que même si on n'en achète pas, on s'engage à payer un volume minimum. Cela nous donne une certaine sécurisation comme je vous l'ai écrit d'ailleurs, sur le réservoir de Curutchet et sur le réservoir de la Porcelaine au cas où nous ayons un problème de pollution sur nos sources. Ça peut arriver et on est bien content que le Smun ait fait les investissements nécessaires pour pourvoir avoir l'eau partout à Bayonne.

M. le Maire : Ca vous satisfait Madame ?

Mme Pibouleau-Blain : Tout à fait monsieur.

M. le Maire : Et bien moi aussi. Parfait.

Adopté à l'unanimité.

36. Règlement des dépenses d'eau dues par la sous-préfecture de Bayonne – Convention tripartite de prélèvement.

Mme Gibaud-Gentili : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif. C'est-à-dire que maintenant ils souhaitent payer de façon... tous les semestres et non pas comme ils faisaient avant. C'est tout. C'est juste un ajustement

M. le Maire : Bien. Merci. Pas d'observations je pense ?

Adopté à l'unanimité.

RENOVATION URBAINE

37. Aménagement des espaces publics de la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne sur le site de la Porcelaine – Actualisation du plan de financement.

M. Millet Barbé : A la demande de la sous-préfecture et afin de tenir compte du refus de la région Aquitaine d'apporter son concours à cette opération, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'actualisation du plan de financement présentée en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à l'adresser aux services instructeurs des institutions concernées.

M. le Maire : Ceci étant, on ne risque rien d'essayer de demander des subventions. Mais enfin de là à financer des espaces publics à la Maison de la Vie Citoyenne, je pense effectivement qu'on a bien fait de le tenter. Qui ne risque rien, n'a rien, mais je ne suis pas trop étonné de la réponse. Et pour ce qui est du financement, il y a 165 000 € de l'Europe, 137 500 de l'Etat via l'Anru et également la ville de Bayonne qui apporte 247 500 €. Et d'ailleurs je suis passé devant cette MVC, je crois que les travaux avancent bon train et je pense qu'en début d'été, vous devriez être à même de l'inaugurer. Vous aurez une pensée pour moi. Bien sûr. C'est une très belle MVC qu'il va y avoir à la Porcelaine.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

38. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué en note de synthèse, à savoir 2 créations de poste et 65 transformations de poste pour un budget de 120 000 €.

Adopté à l'unanimité.

39. Dispositions régissant le contrat de travail à durée déterminée du médecin intervenant dans les crèches municipales.

Mme Durruty : Par délibération en date du 26 mai 2011, le conseil municipal a validé les dispositions d'un contrat de travail d'une durée de 3 ans pour pourvoir à l'emploi du médecin intervenant dans chacune des crèches municipales.

La spécificité de l'emploi et le nombre d'heures de travail correspondant aux besoins de la collectivité, soit 9 heures par mois, ne permettent pas le recours à un agent statutaire. M. le Maire se proposant de conclure un contrat de travail avec M. Esteban San Emeterio, bénéficiaire du contrat se terminant, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions de ce nouveau contrat telles que détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

40. Attribution de gratifications de stage à Mesdames Holyanna Garcia, Aurélie Pagès, Armelle Pissavy, Kellia Cluzaud, Tanaïs Quémeneur et Monsieur Mikel Hegoburu.

Mme Durruty : Compte tenu de l'intérêt pour la Ville d'accueillir les étudiants dénommés qui réaliseront les missions décrites en note de synthèse et conformément aux textes en vigueur fixant une gratification minimale des stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder à chacun de ces six stagiaires une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA 2014

41. Signature des marchés de fournitures de taureaux.

M. Soroste : Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins pour l'année 2014, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux. Au terme des négociations menées M. Lartigue, mandataire, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 27 février 2014, leur montant global s'élevant à 218 000 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de fournitures de taureaux avec chacun des élevages mentionnés en note de synthèse.

Je vous rappelle simplement quand vous regardez la note de synthèse que nous avons changé cette année les éleveurs ; le choix des ganaderias par la commission extra municipale a fait que nous changeons pas mal de ganaderias pour cette année.

M. le Maire : Mais en restant dans les clous par rapport au financement que nous avons recadré et qui nous a permis depuis deux ans d'avoir un solde bénéficiaire d'environ 150 à 200 000 €, deux années successives. Donc on garde les rênes qui nous ont permis de rééquilibrer les comptes des arènes. Pas d'observations sur ce rapport ?

M. Etcheto : Juste pour dire qu'on ne prendra pas part au vote sur ce rapport comme d'habitude.

M. le Maire : C'est lequel ?

M. Soudre : Le 41.

Mme Pibouleau-Blain : Comme d'habitude pour les corridas.

M. le Maire : Vous êtes anti taurin ?

Mme Pibouleau-Blain : Non, mais on a déjà expliqué.

M. Millet Barbé : Vous faites partie du même groupe ?

M. le Maire : Je vous titille.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE

42. Attribution aux propriétaires de subventions pour travaux et à la société Domofrance d'une subvention pour la restauration de l'immeuble sis 20 quai Galuperie.

M. Gouffrant : M. le Maire, j'ai l'honneur de présenter ce dernier rapport, ce dernier rapport pour moi-même. J'aurais aimé avoir l'unanimité mais je sais que je ne vais pas encore déclencher l'enthousiasme total de Mme Pibouleau-Blain.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions proposées en note de synthèse, d'une part aux propriétaires réalisant des travaux, soit un total de 95 501,43 €, et d'autre part d'un montant de 20 000 € à la société Domofrance pour l'opération de restauration de l'immeuble sis 20 quai Galuperie dans le cadre de l'OPAH-RU sur le secteur sauvegardé.

Mme Pibouleau-Blain : Comme je l'ai fait pendant 6 ans, je voterai contre toujours pour la même raison : une attribution de subventions aux propriétaires privés sans examiner les conditions de ressources. Donc ça je considère que ce n'est absolument pas normal dans le budget de la ville ; ça a eu lieu pendant 6 ans, alors non M. Gouffrant je ne serai pas d'accord avec vous pour la dernière délibération !

M. le Maire : Mais madame vous partez du poste là que parce qu'on est propriétaire en ville, on est riche. Et bien vous avez tout faux parce que ce sont souvent des personnes âgées qui ont peu de ressources et si on ne les aide pas à réhabiliter l'habitat ancien, on va stagner et Dieu merci qu'il en reste encore à faire, même si on en a fait beaucoup, il en reste autant à faire. Donc de ce côté-là, il faut savoir aussi que les gens qui sont subventionnés, que ce soit par l'Etat ou que ce soit par nous, ou les deux en général, ils ont des obligations pendant un certain nombre d'années d'avoir des loyers plafonnés. Ce n'est pas sans contrepartie que ces aides publiques sont attribuées à la rénovation des logements. Je comprends votre a priori, parce que

cela en est un, mais pour nous qui n'en avons pas, nous votons sans état d'âme cette délibération.

*Mme Pibouleau-Blain vote contre.
Adopté à la majorité.*

COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEM

43. Rapport du représentant de la Ville au conseil d'administration de la S.E.M. SO.CO.MIX pour l'exercice 2012/2013.

M. Labayle : Mes chers collègues je sentais votre impatience monter devant ce rapport qui est incontestablement le plus important de ce conseil municipal, sinon de cette mandature, et oui on peut le dire, n'ayons pas peur des mots, et je sentais en particulier M. Soudre, votre inquiétude se manifester devant le spectacle des vagues déchainées au pied de l'hôtel du Palais puisque l'objet de ce rapport est celui du représentant de la ville de Bayonne au conseil d'administration de la SEM SO.CO.MIX qui gère donc l'hôtel du Palais.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport écrit, soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.M.I.X pour l'exercice 2012/2013 tout en vous rassurant : le chiffre d'exploitation est en hausse, les résultats de cette exploitation sont en hausse, donc tout va pour le mieux dans le paradis des palaces tel que l'hôtel du Palais.

Adopté à l'unanimité.

M. Labayle : Et si vous me permettez M. le Maire, parce que je ne pense pas que ce rapport puisse donner matière à polémique, je voudrais au nom de votre majorité municipale m'exprimer tout simplement parce que ce conseil est inhabituel bien sûr.

Il est inhabituel d'abord parce que nous avons battu tous les records de durée des conseils municipaux ; j'en atteste de trois mandats successifs, jamais nous n'avons terminé un conseil au bout d'une heure, ou alors il n'y avait qu'un seul point à l'ordre du jour.

C'est un conseil inhabituel également parce que c'est la Sainte Colette. Donc je voulais, ma chère collègue, vous adresser tous mes souhaits et une bonne fête. La bise on la fera après !

C'est un conseil inhabituel également parce que ni Matthieu, ni Mme Pibouleau ne sont parvenus, pour ce dernier conseil municipal, à entamer votre patience légendaire, M. le Maire.

M. le Maire : Je ne vous le fais pas dire.

M. Labayle : Pour toutes ces raisons, j'ai le sentiment que la vraie raison de ma prise de parole au nom de votre majorité municipale est un peu accessoire. C'est aussi notre dernier conseil municipal, le dernier conseil municipal de ce mandat, le dernier conseil municipal de notre majorité municipale, et surtout le dernier conseil municipal de Jean Grenet. Et donc pour cette raison, vous me permettrez d'user de ma libre expression de conseiller municipal pour à la fois porter témoignage de ce qu'a pu être cet exercice du mandat et également exprimer ma reconnaissance.

Porter témoignage d'abord de l'exercice solitaire de la fonction de maire d'une ville comme Bayonne, que nos administrés ne soupçonnent vraisemblablement pas. Poids des responsabilités, celui des parapheurs, les petits matins pour partir à Bordeaux, à Paris, à Pau ou ailleurs à des réunions, des retours tard le soir après toutes sortes de réunions techniques de majorité municipale.

Tout ce qui fait la vie d'un maire d'une ville comme la nôtre et qui passe inconnu et qui pèsera sûrement très lourd sur les épaules de vos successeurs, M. le Maire, demain.

J'en témoigne, cet exercice solitaire est un exercice difficile et il est d'autant plus difficile que vous avez placé la barre très haut. Vous l'avez placée avec un sens, que j'estime avec mes collègues, rare, de l'intérêt public et de la volonté que toujours dans votre gestion des affaires municipales, ce qui l'emporte soit l'intérêt de la ville et la progression des dossiers de la ville. Et vous l'avez fait avec un engagement et une passion que personne ne saurait démentir ici. Pardonnez moi l'image, la ville de Bayonne a sans doute été la plus exigeante de vos maîtresses, vous lui avez tout donné ; je ne sais pas ce qu'elle vous a rendu mais j'en témoigne, il ne restait pas grand-chose à la fin de ces trois mandats que vous lui ayez refusé. Et je sais dans votre vie personnelle, tout le coût que cet engagement total a pu représenter. Donc au nom de notre majorité municipale et d'autres s'exprimeront après, je voudrais porter témoignage de tout ceci.

Et je voudrais également exprimer notre reconnaissance d'abord pour la route passée ensemble : trois mandats, c'est 19 ans et pour un certain nombre d'entre nous tout ceci a été une découverte. Une découverte qu'avec un peu de nostalgie pour ces instants passés, à jamais défaits, nous allons devoir, dans les mois qui viennent, revisiter en y repensant, en tout cas pour ceux qui comme moi ont décidé que les choses s'arrêtaient à partir du 30 mars.

Et cette découverte nous ne l'avons pas faite tout seul. Nous l'avons faite ensemble, d'abord dans les majorités municipales qui se sont succédé, ensuite avec les services qui méritent très certainement M. le Maire, une bonne part des applaudissements qui vous sont adressés. Je pense, on en parlé hier, à Alexandre Melissinos, Claude Bacou, Gérard Rigaber, Sylvie Raconnat, Sébastien Evrard, Marc Wittenberg bien sûr, tous ces services qui au quotidien vous ont accompagné, vous ont aidé à mûrir vos décisions, vous ont aidé à mettre en œuvre le projet politique qui était le vôtre. Et puis aussi, un instant de penser à eux, tous ces visages effacés mais pas oubliés : ceux de Mario Solano, de Claude Poussou, de Jean-Claude Boustingorry, tous ceux qui, comme chacun d'entre nous, avait cette plaque avec le nom derrière un micro et qui quelque part, si la force de l'esprit existe, doivent regarder aujourd'hui cette dernière séance de conseil municipal passée ensemble.

Et pour cette route passée ensemble, M. le Maire, nous ne pouvons évidemment que vous adresser nos remerciements et notre reconnaissance. Elle va aussi dans la fierté du bilan que votre travail acharné et votre engagement total ont permis de dresser. Il n'y a pas un lieu de Bayonne, il n'y a pas une rue de Bayonne qui aujourd'hui, 20 après, ne porte votre marque. Tous les matins, partant travailler (parce qu'on travaille à l'université), j'admire le mail Chaho Pelletier, les quais de la Nive, toute cette ville que vous avez transformée avec un projet, une vision de l'avenir que nous ne pouvons que saluer. Et cette vision des choses, chacun d'entre nous doit quand même avoir à l'esprit qu'elle est une synthèse.

Votre père et vous, bien avant les campagnes électorales, ont fait de cette ville, une ville ouverte, et si cette ville a un temps d'avance, permettez-moi de penser M. le Maire que c'est en partie à cause de votre acharnement et chaque jour, dans ce conseil municipal, vous nous avez enseigné que c'était Bayonne avant tout qui devait l'emporter. Et pour ces raisons, dans ce moment où le temps suspend un peu son vol entre Bayonnais, je crois que nous sommes à même de vous exprimer toute notre reconnaissance pour ces moments passés ensemble.

Alors je sais bien que l'approche de votre départ multiplie les moments où l'on célèbre votre vertu, vos vertus. Je sais que ce n'est pas forcément le mot de la langue française que vous préférez, et donc je préfère en toute amitié vous dire à quel point ces moments ont pu être enrichissants. Cette ville est millénaire, elle nous oubliera, elle nous a déjà oubliés pour peu qu'elle nous ait connus ; elle aura un peu plus de mal à vous oublier et à oublier que vous figurerez vraisemblablement dans la liste des grands maires que cette ville a connue. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour célébrer les vertus de l'oubli. Nous sommes au contraire là pour vous dire à quel point vous êtes au cœur de nos pensées, à quel point notre reconnaissance vous accompagne et en tous cas, pour mon propre cas, je voudrais vraiment vous dire la fidélité de ma profonde affection.

Applaudissements.

M. Labayle : Avant la sortie à hombros, je crois que votre premier adjoint voudrait faire un geste symbolique et Henri Etcheto, le représentant de votre opposition, veut s'exprimer aussi.

M. Etchegaray : M. le Maire et chers collègues, je voudrais d'abord dire que ce que vient d'indiquer notre collègue Henri Labayle, nous le partageons. Et donc je ne reprendrai pas ses propos.

Nous connaissons pour ceux qui vous approchons depuis fort longtemps, votre détestation sur toute forme de flatterie et surtout les formes, tous les gestes ostentatoires. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé, ensemble, qu'en signe de reconnaissance, de reconnaissance républicaine, mais aussi une reconnaissance bayonnaise, nous pouvions vous proposer ce qui est encore jusqu'à cet instant le signe de votre présence et de votre magistrature dans cette salle du conseil, je veux parler de ce chevalet. Je vous propose, au nom de tous mes collègues, de vous remettre M. le Maire, ce chevalet qui porte évidemment votre nom, un nom qui aura marqué durablement l'histoire de cette ville, et puis également un prénom qui suscite pour beaucoup d'entre nous à la fois du respect et de l'affection.

Applaudissements.

M. le Maire : Merci.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Mes chers collègues, M. le Maire, je crains un petit peu de passer après M. Labayle parce que je crois que là vous avez véritablement trouvé votre Bossuet aujourd'hui, et c'est un compliment de ma part. Je saluerai l'éloquence, l'œcuménisme et bien entendu la sincérité du propos d'Henri Labayle et également de Jean-René Etchegaray. Henri Labayle disait que c'était un conseil assez inhabituel ce soir. Effectivement, c'est très inhabituel puisque je vais mêler ma voix à la sienne alors qu'on a plutôt été habitué à ferrailer parfois rudement au cours des 6 ans qui viennent de s'écouler, mais je crois que c'est pour la bonne cause bien entendu.

Au nom de mon groupe, je tiens d'abord à saluer toutes les collègues et tous les collègues de la majorité et des oppositions avec lesquels nous avons siégé depuis 2008. Vous nous avez longtemps taquinés, M. le Maire, sur la pluralité de nos oppositions, pluralité grandissante au fil du mandat. Je crois qu'aujourd'hui je vous renverrai le clin d'œil puisque c'est cette majorité aussi qui semble de plus en plus plurielle au fil des semaines.

Au-delà de la boutade dans laquelle il ne faut pas voir plus de malice que cela, nous savons toutes et tous ici, ce qu'un mandat politique implique de sacrifice personnel, de dévouement et de don de soi au quotidien lorsque l'on veut bien s'en acquitter dignement. Et je voudrais également en profiter après avoir salué les élus, saluer également les services et tous les fonctionnaires qui nous ont accompagnés au cours de ce mandat, qui nous ont permis d'honorer un petit peu le mandat que nous ont confié les Bayonnaises et les Bayonnais, nos concitoyens.

Cette séance bien entendu c'est surtout votre dernier conseil M. le Maire, même si vous viendrez installer la prochaine représentation municipale lors de sa première séance. C'est donc un évènement en soi. Vous avez été maire, tout le monde le sait, pendant 20 ans, succédant à votre père qui avait lui-même accompli 6 mandats, 35 ans à la tête de la ville ; le demi-siècle écoulé à Bayonne a donc été celui des Grenet qui ont su conserver pendant cette longue période, la confiance de leur concitoyen. Ce n'est certainement pas aujourd'hui le temps du bilan. En professionnel de l'histoire, je sais qu'il faut pour cette entreprise un petit peu plus de recul et un peu plus de détachement que ne l'autorise une période électorale.

En revanche c'est bien le temps de l'hommage et après celui exprimé par Henri Labayle au nom de votre majorité, je souhaite vous rendre l'hommage de votre opposition de gauche. Je me permettrai de dire que je parlerai ici en mon nom, en celui de mes amis ici présents, mais également au nom des élus de gauche qui nous ont précédés au cours des mandatures précédentes : Nicole Péry en premier lieu avec qui je m'en suis entretenu au téléphone pas plus tard qu'hier, mais aussi les autres élus qui ont siégé à ses côtés y compris les grands disparus, Henri Labayle évoquait les grandes figures de la majorité, moi je pense à Michel Larrouturou, à Pierre Claude Duprat dont je sais qu'ils auraient parfaitement adhéré à cet hommage.

M. le Maire, nous saluons le Bayonnais dévoué à sa ville et qui lui a consacré 20 ans de sa vie avec une passion sincère et intacte. Nous saluons l'homme public qui a su faire avancer avec énergie et conviction les politiques qu'il a jugé prioritaires. Nous saluons l'homme authentique qui, avec son tempérament affirmé, a été un premier magistrat humain et proche des gens. Nous saluons enfin l'homme politique de caractère avec lequel nous avons pu faire vivre la démocratie bayonnaise, nous l'espérons, avec panache et dignité.

Alors justement nous n'avons pas été tout le temps d'accord sur tout, chacun le sait bien, mais la contradiction et le débat sont les sens même de la vie démocratique et nous les devons d'ailleurs aux concitoyens qui nous ont désignés, les uns et les autres, pour les tenir. Nos échanges ont parfois été vifs, car nous avons l'un et l'autre des caractères assez trempés, et même lorsqu'il y a eu confrontations, elles sont restées franches et loyales.

La politique ce n'est pas la guerre mais c'est parfois une lutte et un sport de contact et le respect se gagne aussi souvent par la confrontation à condition que celle-ci reste saine et loyale et à condition de ne pas s'y laisser enfermer. Je crois que cela a été le cas entre nous.

En accédant aux responsabilités dans les exécutifs régional, départemental ou au parlement depuis quelques années, nous avons pu également travailler ensemble sur de nombreux dossiers majeurs. Nous avons su œuvrer en bonne intelligence pour les faire avancer, sur la question du port, sur les questions du TCSP sur lesquelles nous travaillons actuellement, ou du contrat de territoire pour ce qui concerne le département, sur le maintien de la CAF de Bayonne à Bayonne pour évoquer un dossier récent et bien d'autres encore.

Sur ces dossiers nous avons poussé ensemble et dans le même sens, avec en tête ce souci commun de l'intérêt de notre ville et de nos concitoyens.

M. le Maire nous avons été heureux de siéger avec vous au cours de cette mandature, pour les élus novices que nous étions en 2008, à l'exception de Colette bien sûr. Nous reconnaitrons bien volontiers que nous avons d'ailleurs beaucoup appris à votre contact et que c'était sans doute là une excellente formation qui nous a particulièrement bien préparé à exercer les responsabilités auxquelles nous prétendons désormais.

M. le Maire, avec toute l'estime et l'affection très sincère que nous vous portons, nous vous souhaitons de trouver dans la vie nouvelle qui vous attend dans quelques semaines tout le bonheur auquel vous êtes largement en droit d'aspirer.

Applaudissements.

M. le Maire : J'ai envie de dire c'est trop. Je ne sais pas lequel d'entre vous l'a dit, c'est vrai que le narcissisme ce n'est pas tellement mon affaire et je me retrouve ce soir, devant vous, à entendre des éloges qu'en général la famille entend mais que l'intéressé n'entend plus. Au moins le départ, en étant encore autre chose qu'un vieillard cacochyme, a du bon car vous dire que c'est désagréable, ça serait mentir.

Mais vous savez je n'ai jamais eu le sentiment que je faisais quelque chose de très difficile ou d'exceptionnel. C'est la passion qui vous porte et la seule qui justifie l'engagement que cette fonction réclame. Si vous n'êtes pas passionné, n'y allez même pas ! C'est exigeant mais c'est passionnant. On y entre sans savoir comment on y est entré, et après pour en sortir c'est difficile tellement c'est passionnant, et tellement on apprend tous les jours. Comment la confrontation également est passionnante, le débat démocratique est passionnant et donc j'ai vécu tout cela, à vrai dire comme l'enfant gâté que je suis un peu parce que la vie ne m'aura pas refusé grand-chose et je n'ai pas vu passer ces 20 ans. Je ne les ai pas vu passer. Et c'est aujourd'hui, je dois sortir ma carte d'identité pour me dire que j'ai 75 ans et qu'il était temps d'arrêter. Parce que physiquement, qu'est-ce que je faisais à 50 ans que je ne fais plus aujourd'hui ? Sincèrement je me pose la question. Rien. Donc je n'ai pas de limite physique aujourd'hui et donc c'est une décision réfléchie que de quitter en pleine forme la gestion de cette ville. Je l'ai dit : se présenter à mon âge avait pour moi une espèce de sentiment d'appropriation de la fonction qui était inacceptable. Je ne pouvais pas accepter de dire « hors des Grenet, point de salut ». Ca n'est pas vrai et ça ne me ressemble pas en termes d'approche. J'ai vécu, je l'ai dit, le mandat de trop de mon père, qui a été élu en bonne forme à 81 ans mais qui très rapidement a vu sa santé se dégrader et il a fallu assumer après donc la fin d'un mandat difficile. Je n'avais pas l'intention d'aller jusque-là et de m'exposer à ce mandat de trop.

Ce que je peux vous dire c'est que je pense bien sûr à celles et ceux avec qui nous sommes partis en 95, majorité et opposition confondues, et qui nous ont quittés en route, on en a cité de droite comme de gauche. S'il y a un mot que j'ai exclu de mon vocabulaire depuis bien longtemps, c'est celui de manichéisme. J'ai horreur de ça. Je trouve ça d'une telle stupidité que

ça devrait être exclu du vocabulaire de tout élu. Il y a des gens bien partout. Il y en a d'autres qui sont moins bien partout et donc regarder les autres sous le prisme d'un a priori politique parce qu'ils n'ont pas le même ressenti, la même sensibilité, la même histoire que vous, c'est je pense pas déshonorant mais triste parce que ça ne correspond pas à la vérité.

En plus de ça dans une campagne électorale, plus que jamais il faut savoir que vous aurez à travailler ensemble quel que soit le résultat et on se doit le respect, que la politique ce n'est pas la guerre, c'est un combat d'idées, ce sont les concitoyens qui tranchent, personne d'autre.

Et c'est le vote souverain des concitoyens qui amènera ici mon successeur et quoi qu'il en soit, il faudra du respect par rapport à cette ville, par rapport à ceux qui y vivent.

J'ai, figurez vous, parcouru tout à l'heure le dernier éditorial d'un maire bien connu, qui est mon aîné de l'agglomération et qui s'appelle Didier Borotra. Et il y a une phrase qui a retenu mon attention et que je veux vous lire : « avant que ne s'intensifie la campagne électorale, il n'est pas inutile de rappeler que le destin d'une communauté humaine ne se construit pas sur la division, sur la polémique, sur le mensonge mais qu'il s'enrichit du respect mutuel, du refus des attaques personnelles, d'un esprit de mesure et de sagesse ». Je veux vous dire que je partage cette phrase à 100 % et que l'enjeu bien entendu n'est pas des luttes de pouvoir comme on peut le penser ou le croire. Le pouvoir, ça flatte les égos c'est tout ! Mais conduire le destin d'une ville, envisager des projets qui sont nécessaires au confort, au progrès pour nos concitoyens, ça par contre ... ! J'ai exercé un certain nombre de fonctions, pratiquement toutes celles qu'on peut exercer dans la pyramide (sauf député européen, c'est un peu trop loin), et donc je peux vous dire que le poste que j'ai occupé ici à la mairie, c'est celui qui vous laisse les souvenirs les plus impérissables, c'est celui qui vous conduit au contact de vos concitoyens, à recevoir des gens. Et bien entendu, vous êtes responsable et vous êtes élu : de qui voulez-vous vous occuper en priorité, sinon de ceux qui ont besoin de vous ? Tout le monde n'a pas le même besoin de la puissance publique pour exister, pour être reconnu, pour être admis, pour trouver un travail, pour pouvoir se loger, et élever dignement ses enfants. Et bien il y a des gens qui ont plus besoin de soutien que d'autres. Je me suis efforcé très sincèrement d'être au plus près de celles et ceux qui en avaient le plus besoin.

La requalification des Hauts de Bayonne n'est pas le fait du hasard, elle était la volonté affirmée que sur cette rive droite qui a accueilli beaucoup de logements sociaux, il fallait faire un effort très significatif. L'arrivée de l'Anru m'a donné ce prétexte et le fait que j'étais parlementaire a simplifié les choses et nous avons pu requalifier tous ces logements sociaux et tout ce quartier.

J'en suis bien sûr très heureux, je l'avais vu sortir de terre avec mon père dans les années 60/70 et donc d'avoir pu participer à sa réhabilitation m'a beaucoup appris et m'a beaucoup apporté. Le fait aussi que l'on ait pu, dans ce quartier, inverser la tendance, pouvoir injecter dans le quartier des gens qui jamais n'y seraient venus auparavant. Nous avons aujourd'hui sur la barre Breuer 350 ménages qui vivent là, qui jamais ne seraient venus là avant la requalification des Hauts de Bayonne.

Alors cela a été une volonté d'entreprendre. Nous avons eu la chance également d'avoir des moyens financiers qu'il sera plus difficile de trouver demain, quel que soit bien entendu celui qui me succèdera, parce qu'on parle encore de 10 milliards d'économies supplémentaires sur les collectivités locales. Bien sûr que c'est angoissant et que vous n'aurez pas les capacités d'investissement que nous avons eues. C'est vrai aussi qu'on est allé chercher l'argent un peu partout et que c'est un rôle qu'on apprend, tout s'apprend, ne vous trompez pas.

Mais enfin ce que je voulais vous dire, c'est que j'ai été fier d'être en quelque sorte un peu le patron ici, je le dis affectueusement. J'espère que je n'ai blessé personne. Pendant tous ces débats, parfois un peu passionnés bien entendu comme tu l'as dit Henri, j'espère n'avoir blessé personne parce que ce n'est pas dans mon tempérament. Je ne crois pas avoir une once de méchanceté en moi.

Je ne sais pas ce que c'est que le ressentiment, je ne sais pas ce que c'est que la haine. Je respecte la différence, je respecte le dialogue, chaque débat avec ses arguments.

On est dans une enceinte, il y a la presse, il y a tout le contexte qui fait que ça prend parfois des proportions un petit peu plus passionnées qu'on ne l'aurait souhaité, mais enfin si jamais j'avais un jour blessé quelqu'un, qu'il sache que c'était par maladresse et pas par méchanceté et je m'en excuse d'ores et déjà auprès de lui si quelqu'un a pu subir ce que je viens de vous dire.

La dernière chose que m'avait dit mon père, qu'il m'avait soufflé à l'oreille c'était « il faudra que tu aies l'âme chevillée au corps ». Je ne l'ai pas oublié parce que c'est la dernière chose qu'il m'a dite ; c'était la veille de sa mort et le matin vers 11h30-midi, on m'a téléphoné « votre père est mort ». Et donc c'est la dernière chose qu'il m'ait dite. Et bien je ne suis pas mort mais je vous le dis quand même : il faudra que vous ayez l'âme chevillée au corps, il faut aimer les autres. J'ai fait de la chirurgie, c'est un métier gratifiant, encore dans la rue : « vous vous rappelez, vous m'avez opéré ». Ce n'est pas la même chose, n'attendez pas de la reconnaissance, il n'y en aura pas et il n'y a pas besoin d'en avoir. C'est avec votre conscience que vous vous retrouverez, face à face. Et donc obéissez-lui à votre conscience, n'obéissez pas aux pressions, soyez indépendants, soyez libres et puis une chose également que j'ai retenue de mon père : « quand tu hésites, pose toi la question, où sont l'intérêt général et l'intérêt particulier, tu éviteras de te tromper ». Et je pense qu'il avait raison et ce sont des choses qu'il faut conserver en soi.

Alors au moment de vous quitter, avec émotion bien sûr contenue, mais émotion quand même, je pense que le plus dur sera quand je fermerai la porte de mon bureau pour la dernière fois et que je saurai que je n'y mettrai plus les pieds, après avoir passé probablement des milliers d'heures dedans, pendant ces 25 ans. Tout a une fin, et je pars très serein, très sincèrement. Je vous demande les uns et les autres de penser à Bayonne, aux Bayonnaises et aux Bayonnais et uniquement à ça et de vous mettre à leur service parce qu'être ici c'est servir.

Et donc vous me permettrez quand même d'adresser des remerciements avant de vous quitter d'abord à tous les élus de la majorité qui m'ont soutenu pendant tout ce mandat et avec qui j'entretiens toujours d'excellents rapports. Ce ne sont pas les événements pré-électorales qui me feront changer d'avis, j'ai le respect pour tous et de toute façon vous serez amenés à vous retrouver.

Par rapport à l'opposition, sincèrement, nous avons vécu une première partie de mandat difficile et je pense que le ton a changé au fil des mois et des années, et je pense que c'est bien mieux

ainsi et que chacun avait à y gagner. On a eu des différends, je ne dirai pas qu'ils sont énormes mais que votre rôle d'opposant n'est pas de dire chaque fois, vous êtes les meilleurs, vous êtes les plus beaux. On en a bien conscience et si vous n'êtes pas en capacité de l'accepter, il ne faut pas venir ici.

Merci aux élus de la majorité et de l'opposition et merci de votre confiance.

Et puis vous savez que la ville c'est un aigle à deux têtes : il y a les élus mais il y a l'administration. Et que sans l'administration vous n'êtes rien. Mettez vous ça dans la tête, vous n'êtes rien et donc il faut faire partager vos projets à l'administration pour qu'ils soient portés avec le maximum d'efficacité. Efficacité d'abord grâce à la compétence, nous avons la chance ici d'avoir une administration de très haute qualité.

Vous ferez les uns et les autres comme vous voudrez mais je pense sincèrement que se priver, pour des prétextes je dirais politiques, de la qualité de gens qui ont montré toujours leur indépendance d'esprit par rapport à toute forme d'inclinaison politique, ça serait une erreur.

Nous avons une administration, je le répète, où peu de villes concentrent autant de compétences. Et je voudrais ici leur rendre hommage à tous, à travers la direction générale des services qui est là et dans toute la pyramide administrative, les 2/3 sont des agents de classe C. Je voudrais que vous les applaudissiez pour les remercier de tout le travail qu'ils ont fait pour nous et pour les Bayonnaises et les Bayonnais. Je vous demande de les applaudir.

Applaudissements.

Je vous remercie et c'était bien mérité. Je ne vais pas prolonger bien entendu tout ce discours qui était relativement improvisé, vous l'avez compris. J'avais écrit tout un tas de choses que je ne vous dirai pas, ça fait partie de l'exercice, je n'aime pas lire. Je sais lire mais je n'aime pas lire ! Je voudrais également remercier bien sûr, vous savez que nous avons un certain nombre de satellites dans cette ville, que ce soit le CCAS, l'Office de tourisme, l'Office de commerce, la Régie des eaux, la Régie du stationnement, il y a là des gens compétents qui travaillent. Vous avez parlé de régie, Madame ; nous avons la chance d'en avoir ici et qui marchent bien et dont nous sommes fiers et qu'il faut conserver bien entendu. Et bien tous ces gens-là, il faut en même temps que notre administration les remercier.

Et puis, je voudrais vous dire également la place qu'a prise la Communauté d'agglomération aujourd'hui. Vous avez un progrès sensible qui est fait à travers la parité et le fléchage des conseillers communautaires qui seront également élus à la proportionnelle. Nous sommes Bayonne et si nous sommes ici c'est parce que nous sommes ambitieux les uns et les autres pour notre ville. Il y a cinq villes aujourd'hui dans notre Agglomération ; peut-être que demain il y en aura plus mais il y en a cinq aujourd'hui, Bayonne doit tenir le leadership. Nous sommes la ville centre, nous sommes la sous-préfecture, nous concentrons tous les grands services ici, ce n'est pas le hasard. Cette centralité est notre force, la Communauté d'agglomération est ici, à Bayonne, on l'a encore agrandie pour encore davantage la fixer ici. Et bien, il faut que vous soyez présents. On ne peut pas dire comme autrefois : « c'est Grenet et Gayas qui mènent tout ça » et on envoie des gens, « ils iront aux réunions ». Non ! L'avenir du territoire est là-bas, à l'Agglo. Donc il faut les gens les plus responsables, les plus compétents, les plus disponibles pour aller porter notre parole, pour aller se faire entendre, parce que tout n'est pas simple.

Il n'y a pas toujours des intérêts confluents au sein de l'Agglomération, il y a des rapports de force aussi et bien il faut que nous soyons forts. C'est un message également que je voulais vous faire passer parce que beaucoup de choses se jouent là-bas, beaucoup de notre avenir est là-bas également à travers les compétences.

Alors pour terminer, et pour celui ou celle qui me succèdera, je voudrais lui rappeler ce que disait Clémenceau : « il faut savoir ce que l'on veut, il faut avoir le courage de le dire, et puis également il faut avoir l'énergie pour le faire ».

Je vous remercie.

Applaudissements.

Merci beaucoup. Merci. Merci. Merci beaucoup, merci chers amis, merci.

Bonne chance. Bonne chance à vous tous et bonne chance à Bayonne.

Merci. Merci. Merci c'est trop. Merci c'est trop. Merci à toutes et à tous.

Je ne pouvais pas rêver meilleur final que ce final pour moi que j'ai vécu avec bien sûr beaucoup d'émotions contenues et vous dire que quoi qu'il arrive et n'étant plus ici, Bayonnais je suis et Bayonnais je reste.



La séance est levée à 19h10.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 6 mars 2014.

